

Commission 2 « Développement économique et innovation »  
Rapporteurs : Sergio CAPITAO et Françoise FROMAGEAU

## Industrie(s) en Bretagne : quel(s) modèle(s) pour entrer dans les transitions ?

Le développement industriel et les relocalisations d'entreprises se sont ré-imposés progressivement comme des défis majeurs à toutes les échelles (mondiale, nationale et régionale), à la faveur des crises successives de ces dernières années (Brexit, COVID-19, guerre en Ukraine, instabilité au Moyen-Orient) et dans un contexte global d'aggravation du changement climatique et de ses conséquences. Si ces événements ont mis l'économie nationale et régionale à rude épreuve, ils ont également montré que la délocalisation d'un certain nombre d'activités industrielles, l'atomisation des chaînes de production et d'approvisionnement ainsi que la complexité liée à la logistique, pouvaient avoir pour conséquences la difficulté, voire l'impossibilité de fournir certains biens indispensables dans certaines situations. De telles pénuries ont pu avoir des conséquences graves.

La période récente a ainsi souligné le rôle déterminant du tissu industriel et de sa capacité de production, et la réindustrialisation est apparue comme un levier susceptible de répondre à la fois aux enjeux d'une plus grande indépendance économique et géostratégique et à la nécessité d'accélérer les transitions écologique et énergétique.

En Bretagne, on constate un redémarrage de l'industrie, même si le contexte actuel et à venir présente des facteurs défavorables dont on perçoit déjà les premiers signes. Une trajectoire de réindustrialisation reste en effet conditionnée à de nombreux facteurs structurants : facteurs macroéconomiques internationaux et nationaux, mais aussi, au niveau régional, disponibilité du foncier, attractivité des capitaux, accès aux matières premières, aspects réglementaires, réduction des impacts environnementaux, acceptabilité sociale...

Dans cette étude, qui fait suite aux préconisations pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne<sup>1</sup>, le CESER souhaite ainsi réfléchir aux conditions de mise en œuvre d'un modèle de développement industriel résilient en mesure de répondre à ces nouveaux défis :

- un défi économique, pour restaurer une base productive, développer des activités industrielles, diminuer les dépendances, créer de la valeur et des emplois ;
- un défi social, pour répondre au challenge d'un emploi durable face à une attractivité, des conditions de travail ainsi que des niveaux de rémunération qui restent, parfois, à améliorer ;
- un défi environnemental, pour assurer la compatibilité d'une réindustrialisation avec les trajectoires et les objectifs climatiques et environnementaux, voire faire de l'industrie un levier de décarbonation de l'économie ;
- un défi sociétal, qui suppose de savoir rassembler entreprises, acteurs publics et citoyens dans la construction d'un nouveau récit de l'industrie.

## 1. La Bretagne, une région industrielle aux fragilités sectorielles

### 1.1. Une dynamique industrielle qui reste portée par l'agroalimentaire

Le secteur industriel reste relativement développé en région, avec près de 185 000 emplois directs, soit 14,3 % de l'emploi régional, contre 11,6 % en moyenne au niveau national. La Bretagne se démarque par diverses spécialisations industrielles, la plus importante étant dans l'agroalimentaire qui concentre 41 % des effectifs salariés industriels de la région, mais aussi dans l'automobile et la navale<sup>2</sup>. Notons également que la Bretagne se distingue

<sup>1</sup> CESER de Bretagne (2015), [Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne.](#)

<sup>2</sup> CESER de Bretagne (2023), [Industries navales et nautiques en Bretagne : un nouveau souffle !](#)

assez fortement dans le paysage des régions françaises par un taux de féminisation de 33,7 % de l'emploi industriel (contre 30,5 % au niveau national)<sup>3</sup>.

Ainsi, lorsque l'industrie de la Bretagne est décrite statistiquement, la région semble plutôt « bien placée » au niveau national. L'industrie est présente partout sur le territoire régional même s'il existe une polarisation dans les métropoles brestoise et rennaise. De même, si la région s'est désindustrialisée<sup>4</sup> fortement depuis les années 1980, sa trajectoire demeure plus solide qu'au niveau national<sup>5</sup>. Par ailleurs, la Bretagne est l'une des régions les moins touchées par les pertes d'emplois liées aux délocalisations<sup>6</sup>, là encore en raison de sa forte spécialisation agroalimentaire.

De nombreux indicateurs sont ainsi orientés positivement sur la période récente. En effet, il y a eu 39 ouvertures nettes de sites industriels en Bretagne en 2022 et 2023 (soit la troisième meilleure performance au niveau national). L'emploi industriel a légèrement augmenté (en nombre de salariés) sur les dernières années (+ 1,1 % entre 2017 et 2023, contre 0,6 % au niveau national), de même que la part de l'emploi industriel dans l'emploi régional total. La réindustrialisation d'un pays ou d'une région correspondant à l'augmentation du poids de l'industrie dans le PIB ou une augmentation de la part de l'emploi industriel, il est possible de dire que la Bretagne connaît une « réindustrialisation naissante » depuis deux années.

Il n'est toutefois pas possible, à ce stade, de qualifier cette réindustrialisation du point de vue d'un développement durable et de l'atteinte d'une plus grande souveraineté. Ces constats doivent également être nuancés : si les performances de la Bretagne restent bonnes par rapport au niveau national, la situation est différente lorsque l'on considère l'échelle européenne<sup>7</sup>.

## 1.2. Des caractéristiques qui induisent cependant des fragilités structurelles

Certaines caractéristiques de la Bretagne impliquent une approche singulière en matière de renouveau industriel. Tout d'abord, la très grande part des TPE multi-marchés est un paramètre à prendre en compte car ce type d'entreprise atteint plus rapidement un « plafond de verre » en matière de développement, du fait de ressources financières et humaines limitées. Il faudra nécessairement accompagner les petites structures industrielles pour assurer le développement de l'appareil productif, les TPE/PME représentant les 2/3 du potentiel de réindustrialisation<sup>8</sup>. Si la région peut compter sur de nombreuses PME, des ETI et quelques grands groupes pour dynamiser son économie, le manque de grands comptes à même de soutenir le développement de filières représente néanmoins une fragilité pour l'économie régionale, avec le risque d'entraîner une fuite des jeunes actifs en recherche d'évolutions professionnelles attractives<sup>9</sup>.

De surcroît, la réindustrialisation se heurte au caractère périphérique de la région, à l'ouest de l'Europe. Cette situation géographique implique des incertitudes sur l'installation d'industries de dimension européenne ou internationale.

---

<sup>3</sup> Cette caractéristique s'explique en partie par sa spécialisation en agroalimentaire. En effet, le taux de féminisation du secteur atteint près de 42 %.

<sup>4</sup> Il est possible de parler de désindustrialisation d'un pays ou d'une région lorsque l'on constate un recul du poids de l'industrie dans le PIB ou un recul relatif de l'emploi industriel.

<sup>5</sup> En Bretagne, la part de l'emploi industriel dans le total de l'emploi régional est passé de 21 % à 14,3 % entre 1980 et 2020. Sur cette même période, la part de l'emploi industriel dans le total de l'emploi est passé de 23 % à 11 % au niveau national.

<sup>6</sup> La première approche, la plus restrictive – mais aussi la plus commune – des délocalisations est celle du transfert d'une unité de production initialement installée en France vers l'étranger. La seconde définition voit la délocalisation comme la substitution de production étrangère à une production française, résultant de l'arbitrage d'un producteur qui renonce à produire en France pour produire ou sous-traiter à l'étranger.

<sup>7</sup> Rappelons, par exemple, que l'emploi industriel pèse près du quart de l'emploi total en Allemagne.

<sup>8</sup> Olivier LLUANSI (2023), *Les néo-industriels – L'avènement de notre renaissance industrielle*.

<sup>9</sup> Commission européenne (2024), *Neuvième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale*.

Par ailleurs, la Bretagne se distingue par sa spécialisation dans des secteurs industriels potentiellement très changeants dans les prochaines années. Si l'agroalimentaire et l'automobile portent les bonnes performances industrielles de la région, ils peuvent aussi devenir une source de fragilité. En effet, ces secteurs rencontrent des difficultés de différents ordres (liées au contexte mondial, à la réglementation, aux transformations écologiques et énergétiques, aux difficultés de recrutement, etc.) qui peuvent rendre plus incertaine la réindustrialisation du territoire. A titre d'exemple, la Bretagne est la seule région métropolitaine dans laquelle l'agroalimentaire a perdu des emplois en 2023 (- 400 emplois, soit - 0,5 %), alors que cette part augmente au niveau national (+ 0,8 %).

### 1.3. Les relocalisations, une infime partie de la réindustrialisation

Au sens strict, la relocalisation consiste au « *retour dans le pays d'origine d'unités productives, d'assemblage ou de montage, antérieurement délocalisées sous diverses formes dans les pays à faibles coûts salariaux* »<sup>10</sup>. Sur la base de cette définition, seulement quatre relocalisations d'entreprise ont été recensées en Bretagne<sup>11</sup> sur la période 2005-2018. Il est donc probable que les délocalisations aient été plus nombreuses que les relocalisations sur cette période, et que le nombre d'emplois supprimés ait été supérieur au nombre d'emplois créés<sup>12</sup>. Au niveau national, on estime que 1 % des emplois industriels ont été gagnés par les relocalisations entre 2009 et 2020 alors que 6,6 % des emplois industriels ont été supprimés en conséquence de délocalisations. Malgré les discours, les relocalisations restent donc marginales et ne constituent pas aujourd'hui le principal levier de développement du tissu industriel régional.

D'autres formes de relocalisation existent cependant, comme le montre l'expérimentation Reloc'h 2. Elle a été lancée au niveau régional pour identifier les achats relocalisables et en étudier les gains économiques, sociaux et environnementaux induits. L'étude, qui porte sur un échantillon de huit entreprises bretonnes, a permis d'analyser 180 M€ d'achats et a estimé que 10 % de ce montant pouvait être relocalisé. Selon cette étude, 18 M€ d'achats relocalisés génèreraient 8 M€ de valeur ajoutée et permettraient de créer/sauvegarder 106 emplois en Bretagne. Par ailleurs, cette relocalisation éviterait l'émission de 4 450 tonnes de GES. Malgré le faible nombre d'entreprises accompagnées, ces résultats exploratoires d'une relocalisation par les achats sont encourageants.

## 2. Quelle stratégie régionale de développement industriel ?

### 2.1. Une stratégie régionale globale qui intègre le développement industriel

Le Conseil régional s'est doté d'une stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), dont la deuxième orientation prioritaire consiste à conforter la base productive bretonne, alimentaire et industrielle, dans une perspective de souveraineté. Si l'industrie constitue l'un des piliers de cette stratégie, la SRTES n'est pas une politique industrielle à proprement parler. Le Conseil régional mobilise dans ce cadre de nombreux outils d'accompagnement direct ou indirect des entreprises<sup>13</sup>. S'ils s'avèrent pertinents et adaptés aux besoins des entreprises industrielles du territoire, les moyens financiers qui leur sont alloués viennent cependant limiter la mise en œuvre d'une politique industrielle régionale offensive.

Le Conseil régional agit également en faveur de l'industrie par d'autres dispositifs, par exemple à travers sa politique d'achats publics, levier de soutien aux entreprises, à l'emploi et aux transitions<sup>14</sup>, et par d'autres champs de l'action publique essentiels au développement industriel comme la politique de formation ou d'aménagement du territoire.

<sup>10</sup> El Mouhoub MOUHOUD (2017), *Mondialisation et délocalisation des entreprises*. La Découverte.

<sup>11</sup> Selon les études de la DGE (2005-2013 et 2014-2018).

<sup>12</sup> Trendéo estime que, au niveau national, 117 relocalisations ont eu lieu entre 2009 et 2020, contre 466 délocalisations. Voir Trendeo (2020), *Relocalisations, l'année zéro ?*

<sup>13</sup> Citons, au titre des aides directes, les subventions, avances remboursables, prêts garantis, prises de participation via des fonds ou en direct, accompagnements individuels ou collectifs, etc.

<sup>14</sup> Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2025.

Il manque cependant un référentiel commun qui permettrait d'identifier plus précisément les filières stratégiques sur le territoire. La Région, dans sa stratégie et ses dispositifs d'accompagnement du développement industriel, utilise de multiples nomenclatures, venant amplifier le flou autour de l'unité sectorielle utilisée.

## 2.2. Des moyens financiers limités au regard des enjeux

Le budget total des collectivités territoriales en matière d'aides aux entreprises<sup>15</sup> atteint environ 11 Mds€ par an (8,5 pour les Régions et 2,5 pour les EPCI) quand l'Etat dispose de 80 Mds€ pour soutenir le tissu économique en aides directes<sup>16</sup>. Ce rapport de 1 à 8 pose question : alors que le Conseil régional a vu ses compétences s'étoffer en matière de développement économique et industriel depuis la loi NOTRe, les ressources financières n'ont pas suivi. Cette forte décorrélacion montre une tendance à la recentralisation de la politique industrielle. Un autre ordre de grandeur illustre ce constat : le plan national France 2030 a bénéficié à la Bretagne à hauteur de 300 M€ en 2023<sup>17</sup>, dont la moitié était fléchée vers les entreprises du territoire. Sur cette même période, le budget du Conseil régional fléché sur l'industrie au titre du développement économique était au maximum de 35 M€<sup>18</sup>. Les moyens des collectivités territoriales pour la réindustrialisation restent donc très limités.

## 2.3. Les atouts du territoire régional dans le renouveau industriel

Cette recentralisation de la politique industrielle interroge alors que les Régions constituent un échelon pertinent pour créer une dynamique d'écosystème. En effet, elles disposent d'une connaissance fine du territoire (notamment de ses atouts et de ses faiblesses), condition de réussite d'une stratégie industrielle. Par ailleurs, ce niveau permet la mise en œuvre rapide des actions, en les adaptant mieux aux singularités des territoires. Le binôme Région/EPCI constitue aujourd'hui un acteur-clé du développement économique local. En effet, ces collectivités disposent de compétences complémentaires essentielles pour répondre aux défis de la réindustrialisation (foncier, économie, compétences, formation, etc.), sur lesquelles l'État pourrait davantage s'appuyer.

Par ailleurs, il est convenu que l'industrie induit un effet d'entraînement sur l'emploi dans les autres secteurs d'activités. Si la dynamique économique territoriale dépend pour moitié environ de la santé de l'économie nationale, il reste délicat de faire le lien entre les caractéristiques des territoires et leur performance en matière d'emplois industriels. Il est toutefois estimé que 40 % de l'explication du développement industriel d'un territoire tient en des facteurs locaux<sup>19</sup>. Ces paramètres sont structurels (caractéristiques des tissus industriels, spécialisations sectorielles) ou territoriaux (accès plus ou moins facile à des ressources, présence d'un écosystème de production et d'une recherche et développement publique et privée, formation d'une main d'œuvre qualifiée, accès à des marchés, etc.).

Il n'y aurait néanmoins pas de « recette miracle » au développement industriel des territoires. Leur dynamisme repose sur divers facteurs : des acteurs porteurs d'un projet partagé, une culture d'échange, de coopérations et de solidarité territoriale, un contexte politique facilitant, la présence d'un capital humain, des infrastructures de transport, la présence de services, des capacités d'accueil, etc.

---

<sup>15</sup> Cour des comptes (2023), *Les compétences de développement économique des collectivités territoriales : une rationalisation inachevée, un pilotage à renforcer*.

<sup>16</sup> France Stratégie (2020), *Les politiques industrielles en France. Évolutions et comparaisons internationales*.

<sup>17</sup> Secrétariat général pour l'investissement (2023), *Rapport d'activité 2023*. Ce montant recouvre la part des fonds France 2030 pouvant être territorialisés, tous secteurs et tous lauréats confondus.

<sup>18</sup> Programmes 503, 504, 505, 506 et 508 de la Mission 5 « Développement économique, agricole et maritime » du budget du Conseil régional. D'autres programmes et d'autres missions permettent de soutenir indirectement l'industrie.

<sup>19</sup> Selon la méthode d'analyse quantitative *shift and share*, qui explique une trajectoire selon des caractères structurels et résiduels. Voir Denis CARRE, Nadine LEVRATTO et Philippe FROCRAIN (2019), *L'étonnante disparité des territoires industriels. Comprendre la performance et le déclin*.

### 3. Des facteurs structurants conditionnent le renouveau industriel

Outre une décentralisation plus avancée en matière de politique industrielle, de nombreux paramètres structurants, communs à l'ensemble des acteurs industriels (entreprises, pôles de compétitivité, pôles d'excellence, recherche, etc.) et des territoires, influencent et contribuent à de profondes transformations de l'appareil de production. Le CESER propose d'en détailler trois : la disponibilité du foncier face à l'objectif ZAN, la formation et l'attractivité des métiers, et la compétitivité de l'appareil de production. Il s'agit en effet de facteurs pour lesquels le Conseil régional, de par ses compétences, dispose de leviers d'action.

#### 3.1. Le ZAN : entre raréfaction du foncier, concurrence dans l'usage des sols et dilemme de l'attractivité

Pour lutter contre l'artificialisation des sols, la loi Climat et résilience du 22 août 2021 a défini un objectif de « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050. Avec le ZAN, le Conseil régional se trouve face au dilemme de la poursuite de deux objectifs *a priori* opposés : le développement économique et industriel du territoire d'une part et la réduction de sa consommation foncière d'autre part. L'équation est d'autant plus complexe que la seule dynamique démographique de la région suscite déjà à elle seule, à moyen terme, des tensions fortes sur le foncier en matière de logement, d'infrastructures et de services. Une concurrence accrue est anticipée sur les 8 100 ha disponibles d'ici 2031, sachant qu'une partie de cette enveloppe (300 ha) est sanctuarisée pour les grands projets structurants, que tous les usages sont concernés (habitat, commerces, services, industries, etc.) et qu'environ 60 % des 7 800 ha seront destinés au logement<sup>20</sup>. Les acteurs industriels indiquent déjà être confrontés à des problèmes liés au foncier.

La mise en œuvre effective du ZAN impliquera donc des arbitrages. Derrière les projets de relocalisation et de réindustrialisation se posent des questions d'aménagement du territoire et de capacité à concilier des objectifs qui peuvent sembler contradictoires. S'il semble que le foncier disponible au niveau national soit suffisant pour assurer la réindustrialisation du pays, les situations sont très différentes selon les territoires<sup>21</sup>. En effet, au-delà d'une disponibilité hétérogène sur le territoire régional, les sites doivent répondre à différentes caractéristiques pour être compatibles avec les besoins des entreprises : présence de compétences, possibilité de croissance des activités, inscription dans un écosystème productif, accès aux autres infrastructures, possibilité d'implantation rapide. Aussi, tous les terrains disponibles ne sont pas compatibles avec les projets de développement industriel des entreprises.

#### 3.2. La formation et l'attractivité des métiers : une nécessaire anticipation dans le dialogue emploi-formation

Des pénuries en matière de ressources humaines sont constatées au niveau national et la Bretagne n'y échappe pas, ce qui vient limiter les perspectives de croissance des entreprises. De multiples causes, à la fois structurelles, territoriales et sectorielles, expliquent les difficultés de recrutement sur les métiers industriels : un manque d'attractivité de certains de ces métiers (avec des conditions de travail et des niveaux de rémunération qui restent, parfois, à améliorer, des préjugés négatifs liés aux carrières professionnelles, un manque de visibilité des offres d'emploi...), des freins périphériques à l'emploi (logement et mobilités), ou encore le déficit d'attractivité de certains bassins d'emploi. Si l'on se projette à l'horizon d'une dizaine d'années on peut ajouter à cela un fort besoin de renouvellement générationnel, lié aux cessations d'activité des seniors, notamment dans les métiers d'ouvriers de l'industrie<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> Audition de Laurence FORTIN, Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne en charge des territoires, de l'économie et de l'habitat, le 13 mai 2024.

<sup>21</sup> Audition d'Olivier LLUANSI, expert industrie, le 26 juin 2023.

<sup>22</sup> France Stratégie (2022), *Quels métiers en 2030 ? Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications*.

Au niveau national, l'appareil de formation semble suffisamment calibré – le nombre de jeunes formés chaque année aux métiers industriels correspond en volume aux besoins de recrutement – mais il faut souligner « *un taux d'évaporation* »<sup>23</sup> de près de 50 % : sur les 125 000 personnes formées aux métiers de l'industrie chaque année au niveau national, France Stratégie estime que seulement 66 000 jeunes débutants (hors cadres et ingénieurs) sont et vont entrer chaque année dans l'emploi industriel entre 2019 et 2030<sup>24</sup>. Le potentiel de réindustrialisation des territoires se trouve ainsi bridé par une pénurie de compétences. De manière paradoxale, la relocalisation des activités industrielles pourrait accentuer ce phénomène, si l'appareil de formation ne s'adapte pas rapidement aux nouveaux besoins en compétences.

En Bretagne, plusieurs initiatives ont permis ces dix dernières années de développer des offres de formation adaptées aux besoins des industries locales, en particulier les « campus » qui peuvent prendre différentes formes<sup>25</sup>.

Dans son étude récente « Organiser l'emploi-formation dans les territoires de Bretagne »<sup>26</sup>, le CESER a formulé plusieurs propositions pour :

- au niveau territorial, renforcer les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et les autres outils du dialogue territorial emploi-formation, dans le but notamment de rapprocher les entreprises industrielles et les acteurs en charge des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle, et de coordonner au mieux les interventions pour recruter, attirer et former au plus près des bassins industriels ;
- d'un point de vue temporel, mettre l'anticipation au cœur du dialogue emploi-formation dans les territoires et des démarches de GPEC territoriale, les outils actuels le faisant trop peu, afin de construire une vision partagée de l'avenir des emplois, des métiers et des compétences permettant de répondre aux besoins futurs des entreprises industrielles, et dans une logique de sécurisation des parcours professionnels.

### 3.3. La compétitivité hors-coût, une opportunité pour la Bretagne

Le développement industriel reste lié aux sujets de compétitivité coût et hors-coût et la réindustrialisation du territoire, de même que les relocalisations, devront être pensées au regard de transformations concernant autant les procédés industriels que les modèles économiques.

S'il reste difficile pour la Bretagne de se démarquer sur la compétitivité coût, de nombreux paramètres étant déterminés par des dispositions nationales voire communautaires, force est de constater que la région peut capitaliser sur des arguments qui jouent en faveur de la compétitivité hors-coût, notamment un riche écosystème d'organismes d'interface, venant faciliter le transfert de technologies de la recherche publique vers le secteur privé, des structures dédiées à des recherches partenariales, associant chercheurs publics et privés ainsi qu'un ensemble d'acteurs (les pôles de compétitivité, les centres techniques, etc.). De plus, divers dispositifs tels que des appels à projets nationaux, régionaux et locaux, des chaires industrielles et des laboratoires communs accompagnent et soutiennent les projets collaboratifs.

D'autres caractéristiques du système productif entrent cependant en compte sur la compétitivité coût, en particulier la digitalisation et la robotisation. Rappelons sur ce dernier point que le niveau de maturité des TPE et des PME de

---

<sup>23</sup> Le taux d'évaporation représente la proportion de jeunes qui ne s'inséreront pas sur le marché de l'emploi ou du moins pas dans des métiers industriels correspondant à leur formation.

<sup>24</sup> France Stratégie (2022), *Quels métiers en 2030 ? Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications*.

<sup>25</sup> Par exemple le campus ESPRIT Industries (CEI) créé à Redon en 2014, le futur campus des métiers industriels qui ouvrira à Ploërmel en 2026 dans le cadre de la labellisation « Territoire d'industrie », ou encore le Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer (CMQ IndMer) créé en 2014 à Brest...

<sup>26</sup> CESER de Bretagne (2023), [Organiser l'emploi-formation dans les territoires de Bretagne : dialogue et anticipation, une nécessité !](#)

Bretagne reste relativement faible. À titre d'exemple, l'initiative Breizh Fab, malgré son volontarisme, accompagne encore trop peu de projets sur le digital. Précisons toutefois que cette caractéristique n'est pas propre à la Bretagne.

Il existe aussi un potentiel d'innovation non technologique : innovation marketing, organisationnelle, etc. Sur ce sujet, le tissu des entreprises situées en Bretagne présente un atout : une culture de la coopération bien ancrée, qui a déjà permis de mettre en œuvre de nombreux projets favorables au développement des entreprises ainsi qu'à la résilience des territoires... et qui reste à développer<sup>27</sup>.

## 4. Le renouveau industriel en Bretagne : perspectives et préconisations du CESER

Rappelons en préambule que le développement industriel reste avant tout le fait d'entreprises privées mettant en œuvre leur propre stratégie de développement. Ainsi, la puissance publique ne peut pas déterminer les stratégies entrepreneuriales et se retrouve parfois spectatrice de décisions qui lui échappent. Mais elle peut inciter, animer, accompagner les entreprises dans le sens d'un projet d'avenir partagé, en assortissant ses dispositifs d'aide au respect de certaines conditions visant à répondre aux enjeux des transitions économiques, environnementales, sociales et sociétales<sup>28</sup>. Elle peut aussi faciliter la mise en relation entre les entreprises, dans une recherche de coopération, de compétitivité, de solidarité et, pourquoï pas, de circularité.

Le CESER considère à ce titre le renouveau industriel comme pouvant être l'un des piliers du développement durable régional. Il conclut son analyse par une série de neuf propositions dans ce sens. Leur ordre de présentation ne répond pas à une hiérarchisation, mais traduit un ensemble cohérent visant à répondre aux enjeux identifiés. Ces propositions sont destinées, en premier lieu, au Conseil régional, en tant qu'ensemblier des politiques de développement économique sur le territoire. Il est toutefois essentiel d'adopter une vision écosystémique, et de partager ces propositions avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement des entreprises : État et collectivités, chambres consulaires, réseaux d'entreprises, syndicats de salariés, organisations patronales, acteurs de la recherche et du transfert de technologie, etc.

### 4.1. Préconisations pour une politique régionale en faveur du développement industriel

Les préconisations 1 à 3 portent plus particulièrement sur la stratégie et la politique régionale à mener en faveur du développement industriel et s'articulent autour de la structuration de la politique régionale, de sa mise en cohérence avec l'ensemble des niveaux de territoire et de l'observation.

- **Préconisation n°1 : formaliser la stratégie et la politique régionale dédiée à l'industrie**

▾ La politique régionale industrielle est transversale et prend forme dans les nombreux dispositifs mis en œuvre par le Conseil régional. De fait, elle n'est pas identifiée en tant « qu'objet stratégique ». Le CESER propose au Conseil régional de mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel dédié à l'industrie bretonne afin de répondre à un triple enjeu économique (création de richesses et compétitivité), environnemental (décarbonation, sobriété dans l'usage des ressources) et social (emplois durables). Se doter au niveau exécutif d'un portefeuille « Développement industriel » et d'un-e Vice-président-e en charge de son suivi constituerait un signal politique fort, tout comme l'identification d'un budget dédié.

---

<sup>27</sup> CESER de Bretagne (2021), [Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne.](#)

<sup>28</sup> CESER de Bretagne (2015), [Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne.](#)

- **Préconisation n°2 : améliorer la coordination stratégique entre l'Etat et le Conseil régional**

↘ Afin d'adopter une trajectoire pérenne de renouveau industriel, il est nécessaire de concilier l'intervention centrale avec les réalités locales. Le CESER réitère sa proposition d'instaurer une Conférence régionale de l'économie. Celle-ci ouvrirait un espace de concertation sur les enjeux industriels au sens large et, en regroupant les acteurs publics (État, Région, autres collectivités territoriales) et les représentants socioprofessionnels (syndicats de salariés, organisations patronales, société civile), permettrait de co-construire la stratégie de développement industriel pour la Bretagne. Pour le CESER, cette instance, souvent évoquée par le Conseil régional<sup>29</sup> mais jamais créée, semble d'autant plus nécessaire que des réflexions structurantes sur l'éco-socio-conditionnalité de ses aides aux entreprises sont en cours.

- **Préconisation n°3 : disposer d'un état des lieux complet des aides publiques versées à l'industrie**

↘ Il est difficile de quantifier le montant total des aides attribuées par l'Etat et par les différents échelons de collectivités territoriales en faveur de l'industrie. Ce constat se vérifie également pour la Bretagne. C'est pourquoi le CESER invite le Conseil régional à se doter d'un état des lieux des aides publiques destinées au développement industriel, par phase de développement. Par sa compétence en matière de développement économique, il pourrait engager une démarche ambitieuse associant les autres collectivités, l'Etat ainsi que le niveau européen.

## 4.2. Préconisations sur les facteurs structurants conditionnant la trajectoire de réindustrialisation du territoire

Les préconisations 4 à 6 insistent sur l'importance des trois facteurs structurants qui viennent conditionner la trajectoire du renouveau industriel au niveau régional, à savoir la disponibilité du foncier, les enjeux liés à la formation et à l'attractivité des métiers et la compétitivité de l'appareil de production.

- **Préconisation n°4 - sur le Zéro artificialisation nette (ZAN) : mettre en place et généraliser les cellules de revitalisation**

↘ A l'image de l'initiative mise en œuvre sur le Pays de Lorient par l'Audélor, des cellules de revitalisation du foncier économique pourraient être généralisées. Celles-ci viseraient à répondre aux besoins actuels et à venir par des opérations d'optimisation et de densification. Cette généralisation permettrait de partager une stratégie du foncier économique dans le cadre des objectifs du ZAN propre à chaque SCoT (ou interSCoT si des projets se situent sur plusieurs territoires). En tant que chef de file du développement économique, le Conseil régional pourrait animer une réflexion ambitieuse, en lien avec les EPCI et l'Etat. Celle-ci se déclinerait en deux points : cartographier de manière dynamique le foncier industriel régional et proposer des mesures incitatives en faveur du foncier industriel.

- **Préconisation n°5 - sur la formation et l'attractivité des métiers : renforcer l'accompagnement des démarches de dialogue emploi-formation et leur dimension prospective**

↘ Les difficultés de recrutement des entreprises sont multifactorielles mais le CESER insiste sur la nécessité de s'interroger sur le déséquilibre entre les effectifs formés et les besoins des entreprises, notamment lié au phénomène « d'évaporation » estimé au niveau national à 50% et qui reste à chiffrer au niveau régional. Si le rôle des entreprises est majeur pour attirer et garder les talents formés sur le territoire, le CESER invite le Conseil régional à porter ce questionnement dans le cadre de ses échanges avec les différents acteurs concernés et en particulier les branches et organisations professionnelles, afin de mesurer la réalité de cette évaporation, d'en analyser les causes,

---

<sup>29</sup> En 2017 lors de la réactualisation de la SRDEII, en 2021 dans le dossier « La Région Stratège » ou encore dans la SRTES en 2023.



et définir les moyens d'y remédier. Cette réflexion sur l'offre de formation et l'attractivité des métiers industriels pourrait s'inscrire :

- à l'occasion de l'élaboration et de la révision régulière de la Carte régionale des formations professionnelles initiales,
  - lors de la signature des Contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation,
  - ainsi que dans les instances du dialogue territorial emploi-formation, dont le CESER a déjà suggéré qu'elles puissent se saisir, plus qu'elles ne le font, des enjeux d'anticipation et de prospective<sup>30</sup>.
- **Préconisation n°6 - sur la compétitivité de l'industrie bretonne : renforcer les moyens dédiés et encourager les coopérations pour favoriser l'innovation sous toutes ses formes**

↘ La Bretagne aura du mal à se distinguer des autres régions sur la compétitivité-coût. Le CESER convient que le Conseil régional soutient déjà fortement l'industrie, à la hauteur des moyens qu'il peut y consacrer. L'amélioration de la compétitivité de l'industrie en Bretagne demandera néanmoins davantage de moyens alloués en faveur de l'innovation et de l'investissement par la puissance publique (État, Région et autres échelons de collectivités territoriales) ainsi que par les entreprises industrielles elles-mêmes.

En parallèle, il est important de renforcer la collaboration entre les entreprises, les universités et les centres de recherche, afin de favoriser le développement de technologies de pointe et d'applications industrielles innovantes. Au-delà de l'innovation technologique, il faut pouvoir capitaliser sur les autres formes d'innovation : les innovations organisationnelles, sociales ou encore dans la recherche de circularité et de sobriété sont également porteuses de compétitivité.

#### 4.3. Une réindustrialisation qui s'inscrit plus largement dans un changement de paradigme sociétal et industriel

Au-delà des facteurs structurants, force est de constater que des projets récents d'implantations d'usines ont rencontré des difficultés d'un autre ordre, relevant de l'acceptabilité sociétale et d'une vision du développement qui peut ne pas être partagée. Ainsi, les préconisations 7 à 9 traduisent l'importance de débattre de l'industrie afin de construire un récit collectif et en faire un vecteur de cohésion sociale et territoriale.

- **Préconisation n°7 : développer une industrie à la croisée entre spécialisation et diversification**

↘ À l'heure des incertitudes géostratégiques, politiques et sociétales, le CESER invite le Conseil régional à construire un modèle industriel à la croisée entre spécialisation et diversification, qui ne s'opposent pas et peuvent se compléter dans une logique de résilience territoriale. Soutenir les grands secteurs industriels bretons pour accompagner l'appareil de production reste nécessaire, afin d'éviter tout retournement conjoncturel ou structurel. Il faut toutefois garder des capacités financières et techniques pour accompagner et développer les secteurs en émergence.

- **Préconisation n°8 : développer une vision globale de l'industrie compatible avec les enjeux environnementaux et sociaux de la Bretagne**

↘ La relocalisation des activités, même si elle reste partielle, permet d'avoir une meilleure maîtrise des impacts environnementaux (réduction de l'empreinte écologique globale du système productif) et de générer des emplois localement. À ce titre, réintroduire les bilans carbone des biens produits localement donnerait une meilleure

---

<sup>30</sup> Le CESER, dans son rapport [Organiser l'emploi-formation dans les territoires de Bretagne : dialogue et anticipation, une nécessité !](#) (2023), détaille l'organisation des acteurs de l'emploi-formation, leur rôle, explique le service public de l'emploi et des politiques de la formation et de l'orientation professionnelles et formule de nombreuses propositions tout à fait applicables ou transposables aux métiers industriels.

visibilité aux opérations de relocalisation. Le CESER propose également d'adopter une vision plus large en analysant l'impact des choix industriels sur la biodiversité, sur les milieux et les écosystèmes, et sur les conditions de travail. A ce titre, la SRTES propose un cadre intégré et pertinent. Il est important de pousser cette démarche le plus loin possible dans une stratégie industrielle consolidée intégrant bien les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

- **Préconisation n°9 : généraliser le débat public sur l'industrie pour favoriser son appropriation sociétale**

▾ Le renouveau industriel et les relocalisations d'entreprises viennent questionner l'acceptabilité des usines et plus généralement celle du modèle industriel que l'on souhaite développer en Bretagne. L'industrie est trop souvent mal connue et mal considérée. Il est nécessaire d'améliorer la connaissance sur les réalités de l'industrie en Bretagne et de (re)créer des liens entre les activités productives, les consommateurs et les habitants. De manière plus générale, il faut donner aux citoyens la possibilité d'ouvrir et de participer à des espaces d'échanges sur ces sujets et ainsi développer la concertation autour des projets industriels. Celle-ci doit être conduite de manière précoce et approfondie, pour permettre autant que possible une appropriation collective dans un délai économiquement raisonnable.

\*\*\*

En conclusion, la Bretagne demeure un territoire de production qui se distingue à plusieurs titres dans le paysage national, notamment par le poids relativement fort de l'industrie dans l'activité régionale, ainsi que par un emploi industriel en hausse ces dernières années. A ce titre, la région se démarque par une « réindustrialisation naissante » depuis deux années. Les diverses spécialisations de l'appareil productif de la Bretagne contribuent aux bonnes performances industrielles du territoire. Ces dernières tiennent en partie à l'histoire, à la géographie, ou encore à l'environnement socio-économique, mais dépendent aussi des stratégies développées par les entreprises industrielles et par les acteurs publics. Ces spécialisations mettent néanmoins en exergue des fragilités et viennent questionner la résilience de l'appareil industriel en cas de retournements structurels et/ou conjoncturels.

Politiquement, l'industrie a toujours été soutenue : compte tenu des moyens dont il dispose, le Conseil régional investit fortement en faveur de l'appareil de production. Il a d'ailleurs réaffirmé l'importance du système productif à travers la SRTES. Le CESER regrette toutefois une décorrélation avec ses ressources financières d'une part, et une politique industrielle qui a tendance à se recentraliser au niveau national d'autre part.

L'analyse des facteurs structurants qui conditionnent la trajectoire de réindustrialisation montre que le Conseil régional dispose de plusieurs leviers d'action (sur le zéro artificialisation nette des sols, sur les compétences et la formation, sur la compétitivité de l'industrie régionale), mais qu'il n'a pas la main sur d'autres enjeux (stratégies d'entreprises, accès aux matières premières, normes et règles, etc.), ce qui suppose un dialogue plus étroit entre les différentes parties prenantes, de tout échelon. Plus globalement, le défi de la réindustrialisation est non seulement politique, économique, social et environnemental ; mais il est également sociétal, et demande à rassembler industriels, élus, associations, et plus largement les citoyens concernés.

Plutôt que de chercher et définir un ou des modèles de développement productif du territoire, le CESER propose de construire un récit collectif. Il est nécessaire de s'entendre sur le modèle de société souhaité et de débattre de la place de l'industrie et du renouveau industriel dans ce projet. Charge désormais à l'ensemble des acteurs, publics et privés, de s'emparer de ce débat collectif, auquel le CESER prendra part. Il s'agit de l'aborder dans toute sa complexité pour objectiver les diverses contradictions du développement de l'appareil productif sur le territoire et les dépasser. Dans ce processus, le rôle de chef de file du développement économique du Conseil régional est fondamental dans sa dimension stratégique.

## Vote sur la synthèse du CESER de Bretagne

« Industrie(s) en Bretagne : quel(s) modèle(s) pour entrer dans les transitions ? »

Ont voté pour la synthèse : 100

Sophie JÉZÉQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Jean CABARET (Confédération paysanne de l'Ouest), Nathalie POSSÉMÉ (Coordination rurale), Dominique MARQUER (Par accord CERAFEL-UGPVB et CIL), Jean-François DELEUME (Par accord IBB-FRCIVAM), Anne-Françoise MENGUY (CRPMEM), Yvan-Pierre MELL (CRMA), Isabelle SUDRE (CRMA), Thierry CHAMBON (U2P), Christiane STORCK (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Jean-François ESNÉE (CCIR), Jeanne-Noëlle LAMOUR (CCIR), Cathy VALLÉE (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Hervé KERMORGANT (CPME), Yannick SAUVÉE (CJDE), Philippe LAMÉ (Comité régional de la fédération bancaire française), Sandra COUGARD (ENEDIS), Frédéric ÉTÈVE (SNCF), Arnaud PESSON (UDES), Michel-Pier JÉZÉQUEL (URSCOP), Philippe MONBET (Pôle Mer Bretagne Atlantique), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4Mobility), Fabrice AUTRIQUE (CFDT), Samuel BRICARD (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Carine KERDILES (CFDT), Maryse LARPENT (CFDT), Yves LAURENT (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Joël LE DANTEC (CFDT), Frédéric LE GOUIL (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Elisabeth MAIGNAN (CFDT), Philippe PICHON (CFDT), David RIOU (CFDT), Maryse THÉRÉNÉ (CFDT), Vincent VILARD (CFDT), Christine ZIMMERMANN (CFDT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CRÉACH (CGT), Christelle DUMONT-GUHUR (CGT), Michel FRANCOMME (CGT), France JÉHAN (CGT), Ronan LE NÉZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Céline BONY (FO), Catherine CRÉACH (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Cyrille LECHEVESTRIER (CFTC), Valérie LEMARCHAND (CFTC), Sylvie BOURBIGOT (SOLIDAIRES), Gérard HURÉ (SOLIDAIRES), Marie-Andrée CLOVIS-JEROME (UNSA), Laurent HERVÉ (UNSA), Ronan OILLIC (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Justine KERSALÉ (Planning familial), Laurent FONTENELLE (FCPE), Virginie TEXIER (APEL), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Clémence GAIGNEUX (Fédé B-FAGE-UNEF), Yannick MORIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Jean-Claude THIMEUR (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Benoît LE GALLIOT (ATD Quart-Monde), Manuel DE LIMA (Réseau Bretagne solidaire), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Mutualité française), Frédérique SCHNEIDER (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Madeleine LOUARN (SYNDEAC), Marie-Catherine MOUCHOT (Grandes écoles de Bretagne), Jean-Pierre VAUZANGES (Action Logement), Michel MORVANT (SOLIHA Bretagne), Véronique CHARLOT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Guy LEGRAND (Eau et rivières de Bretagne), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Alexis JARAUD (Bretagne vivante), Irène AUPETIT (Bretagne vivante), Dominique PIRIO (Réseau cohérence), Aude POCHON (REEB), Arnaud BONNET (Personnalité qualifiée), Laëtitia BOUVIER (Personnalité qualifiée), Laurent CHAUVAUD (Personnalité qualifiée), Jean-François DAVIAU (Personnalité qualifiée), Sylvie HENNION-MOREAU (Personnalité qualifiée), Stéphanie LANOË-ROUBAUT (Personnalité qualifiée).

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adoptée à l'unanimité**



## Intervention de Ronan LE NEZET Comité régional CGT de Bretagne

La CGT votera cette étude du CESER « *Industrie(s) en Bretagne : quel(s) modèle(s) pour entrer dans les transitions ?* » qui a le mérite de rappeler l'importance d'une cohésion des différents acteurs : élus, industriels, syndicats de salariés et le monde associatif pour partie. Cette étude est complémentaire d'une autre de juin 2015 dans les relations entre les activités industrielles et l'emploi durable.

La période du COVID a démontré l'intérêt d'avoir une économie de la production régionale et nationale, source d'indépendance, de fourniture de biens indispensables, de travail de proximité et d'emplois qualifiés, structurant les relations sociales, les territoires et les professions. Au début de cette étude, qui aurait pu imaginer que la situation de l'industrie en France et en Bretagne se serait dégradée à un tel niveau, surtout après un soutien financier public faramineux pour le secteur industriel ?

En mai 2024, la CGT organisait les Etats Généraux de l'Industrie et de l'Environnement avec 22 propositions, une partie est partagée dans cette étude. N'oublions pas que la première destination de délocalisations des entreprises françaises, c'est l'Europe, d'où la nécessité d'une meilleure harmonisation au niveau communautaire pour éviter le dumping social, fiscal et environnemental.

Les grandes entreprises sont passées maîtres dans l'art de capter ces ressources que sont les aides publiques. Mais est-il normal, par exemple, que le secteur de la grande distribution, qui dépend surtout de la demande intérieure ait un large accès aux aides publiques, au détriment des TPE et PME, tout en faisant « son marché » pour la guerre des prix à l'échelle de la planète ?

La négociation en cours sur le MERCOSUR démontre qu'il faut conditionner le commerce international au respect des normes sociales et environnementales. Pour la CGT, et c'est révélé dans l'étude, utiliser la commande publique comme levier de la programmation pluriannuelle de la transformation environnementale tout en évaluant et conditionnant les aides publiques est une démarche nécessaire. Sortir l'énergie de la spéculation financière et la décarboner aussi et, surtout, acquérir de nouveaux droits pour les travailleurs, soit tout le contraire de ce qui a été fait depuis ces dernières années.

La CGT encourage le vœu du CESER de l'instauration d'une Conférence régionale de l'économie, une démarche attendue, rassembleuse, dans une période où la cohésion régionale est plus que nécessaire.

Cependant, les travailleurs bretons aussi se posent tous la même question : à quoi ont servi les 200 milliards d'euros d'aides publiques ? Celles-ci devaient contribuer à accompagner le travail et permettre la création d'emplois, la hausse de l'investissement, la recherche et de l'innovation ? L'économie de marché, sous perfusion d'argent public, ne sert finalement que le taux de productivité du capital et des dividendes versés aux actionnaires.

La CGT a relevé 285 projets de fermetures d'usines et plus de 300 000 menaces de suppressions d'emplois. Concernant la Bretagne et son département voisin de Loire-Atlantique, ce sont plus de 4 200 emplois industriels qui sont menacés. Nous sommes face à une véritable saignée, avec des plans qui ont lieu surtout dans les grandes entreprises, celles qui ont le plus bénéficié des aides publiques, avec des conséquences sur les sous-traitants et l'emploi associé.

La période que nous vivons en rappelle une autre, en Bretagne il y a 10 ans passés, lorsque des milliers d'emplois étaient supprimés dans l'agroalimentaire, l'automobile et les télécommunications, trois des piliers de l'économie bretonne. Les premiers à subir les conséquences étaient les travailleurs et les travailleuses.

2013-2024, nous pouvons réutiliser les mêmes mots mais le manque d'anticipation ne peut être imputé aux salariés par des mesures de licenciement. Ils ne sont aucunement responsables. Les stratèges cupidement aveugles ne font pas partie de leurs rangs !

Cependant, la CGT constate malheureusement que les salarié-es, leurs syndicats d'entreprise, dans leur diversité ont été trop absents des auditions de cette étude au même titre que les autres catégories représentées. Le CESER, instance de représentation de la société civile organisée, de réflexion collective de ses membres dans une recherche de consensus et d'intérêt général, réserve une place excessive, lors des auditions, aux chefs d'entreprises, aux organisations syndicales patronales, aux experts, aux élus, aux chefs de projets. Il faut y remédier dans de nombreux cas pour se faire une plus juste idée, puisque dissymétrie il y a.

Sur certains sujets autour du travail plus particulièrement. Le risque serait une représentation faussée d'une Bretagne qui ne voit pas la réalité du travail exprimée dans une voix singulière de celles et ceux qui sont à la production exécutive pouvant parler avec leurs mots de leur vécu. Une société engagée dans les transitions environnementales et sociales se doit d'évoluer vers l'intégration des opinions et avis de tous ses acteurs au risque d'accentuer des incompréhensions, source de ressentiments. Les experts de leur propre condition de vie au travail sont celles et ceux qui les subissent. Notre demande n'est en fait qu'un rééquilibrage mesuré. La réindustrialisation et les relocalisations d'activités industrielles en Bretagne ne se feront pas sans les salarié-es, des travailleurs que l'on ne prend pas suffisamment en compte, y compris dans la définition des projets industriels.

Il ne semble pas d'ailleurs que le panel d'auditions de la prospective sur le travail en cours dans la section du même nom soit fait sous le signe de cet équilibre. La CGT s'est déjà exprimée sur le sujet.

L'image de l'industrie est détériorée. L'industrie est trop souvent caricaturée, ce qui contraste avec l'acceptabilité sociale et commerciale d'importation en masse de produits à prix bas, dont le coût environnemental est largement sous-estimé et non pris en compte dans la construction des prix. La production industrielle bretonne est confrontée à ce dilemme, par exemple le secteur de l'alimentation à travers l'agriculture, la pêche et l'agroalimentaire, employant des milliers de travailleurs, associant un choix de produits et l'ambition du « bien manger » mais en étant focalisée sur la concurrence permanente avec des acteurs internationaux, pratiquant le moins disant social, environnemental mais qui ont des prix attractifs pour ces raisons. Si la Bretagne se veut singulière ce n'est pas ce calcul qu'il faut faire. Mais pour cela, il faut un premier déterminant, sortir des faibles salaires des catégories de productifs du début de chaîne.

Conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques et sociales et notamment celui de l'accès à une formation qualifiante tout au long de sa vie, partout sur le territoire, pour que la Bretagne assure une égalité des chances peut être appréhendé par la grille du CESER évoquée dans l'étude de 2015.

Notre société voit de plus en plus de personnes basculer dans la précarité après la perte d'un emploi. Les récentes réformes du chômage ne font que conforter la stigmatisation des privés d'emplois. Pour la CGT, et cela est rappelé dans l'étude, l'attractivité des métiers, qui étaient souvent déterminée par un emploi en CDI, un salaire et de bonnes conditions de travail, ne suffit plus, il faut à cela ajouter la question du logement et de la mobilité, qui se retrouvent dans la SRTES déterminée par plus d'emploi, moins de carbone et l'humain au centre !

Pour la CGT, cette étude arrive à une période sombre de l'industrie, et il faut retenir les leçons du passé récent. Les mouvements sociaux qui bousculent notre actualité sont souvent une réponse au cynisme ambiant, celui qui oppose un rapport de force constant issue des aberrations de la mondialisation du fait qu'il y aurait « les gagnants et les perdants » comme par maléfice. C'est non seulement faux mais cela est dicté sans débat public démocratique et sans se poser la question de « comment (re)faire société ? ».



## Intervention de Daniel TUNIER

### Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Nous tenons tout d'abord à rappeler combien l'industrie est essentielle au développement économique, social, éducatif, culturel, d'un pays.

L'industrie génère 3 à 4 emplois induits et conditionne le niveau de développement, de vie, de protection sociale dont peut bénéficier la population.

Nous tenons à rappeler qu'un pays qui se désindustrialise perd ses capacités à financer et maintenir ses dépenses publiques, ce qui l'amène à s'endetter. S'il n'arrive pas à enrayer cette terrible spirale de la désindustrialisation, il doit alors réduire drastiquement ses dépenses publiques et notamment sociales. Le sujet de l'industrie et de sa compétitivité est donc primordial.

Il nous semble essentiel de souligner à cette occasion les difficultés importantes que rencontrent nombre d'entreprises industrielles et à quel point ce rapport arrive dans un contexte international et national particulièrement dégradé.

Cette situation conjoncturelle se conjugue à des problèmes structurels encore loin d'être résolus tant les écarts de prélèvements obligatoires, tant les contraintes juridiques et sociales, sont défavorables à l'industrie française. Tant que nos entreprises industrielles seront soumises à des prélèvements notoirement supérieurs à ceux de leurs concurrentes étrangères, tant que les règles de droit seront en France nettement plus contraignantes sur l'industrie française, tant que les avantages sociaux seront systématiquement plus coûteux pour les entreprises françaises, l'industrie française ne pourra réellement se relever.

Cet écart sur les prélèvements conduit à un écart de marge brute équivalent entre les entreprises françaises et allemandes, soit 10 points de valeur ajoutée, ce qui correspond à 30 milliards d'euros. Ces 30 milliards font défaut année après année aux entreprises industrielles françaises pour investir, pour décarboner, pour faire de la recherche, du développement, de l'innovation, pour baisser leurs prix pour gagner ou préserver leur marché, etc.

Les entreprises bretonnes, notamment industrielles, ne comprennent pas comment la Région peut à la fois affirmer un volontarisme industriel et faire un lobbying aussi actif auprès du gouvernement pour obtenir le droit de créer et lever un nouvel impôt de production, de surcroît assis sur la masse salariale, en l'occurrence, un versement mobilité régional qui se cumulerait au versement mobilité intercommunal replafonné à la hausse, impôt spécifiquement français qui amène les entreprises à payer 50 à 70 % des transports commun quand les trajets domicile – travail – domicile ne représentent que 4 % de l'activité de ces mêmes transports en commun.

Tant que nous ne prendrons pas ce sujet des prélèvements obligatoires excessifs à bras le corps, notre industrie s'enfoncera et le pays avec... malheureusement !

Cette situation montre que la poursuite et l'amplification de la politique de l'offre sont absolument essentielles si nous voulons enrayer ce terrible processus de désindustrialisation et d'appauvrissement collectif. Malheureusement, il reste beaucoup à faire pour que chacun en prenne conscience et agisse en conséquence.

Dans ce contexte, le rapport présente des préconisations avec lesquelles nous sommes en phase comme :

- Disposer d'un état des lieux complet des concours de la Région pour le développement industriel,
- Formaliser une politique de la Région dédiée à l'industrie,
- Créer un référentiel partagé des filières stratégiques,
- Améliorer la coordination stratégique entre l'Etat et la Région,
- Sur le ZAN, mettre en place des cellules de revitalisation, notamment pour les friches,
- Travailler les enjeux de formation et d'attractivité,
- Encourager les coopérations pour favoriser l'innovation et améliorer la compétitivité des industries bretonnes,
- Développer une industrie entre spécialisation et diversification,
- Aller vers un modèle industriel moins carboné et plus circulaire,
- Développer une vision globale du développement industriel en matière d'impacts environnementaux,
- Généraliser le débat public sur l'industrie pour favoriser son acceptabilité sociale et sociétale.

Nous considérons qu'il convient de se saisir des propositions de ce rapport pour construire une feuille de route régionale pour l'industrie, comme évoquée entre le président de Région et les fédérations industrielles lors de leur échange du 1<sup>er</sup> octobre.

La réalité montre que la Bretagne est une terre d'industrie, et il est important de le rappeler. Tout comme il est nécessaire de rappeler que plus l'industrie sera localisée et développée en Bretagne, moins de carbone sera émis dans le monde.